

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

SOCIÉTÉ RAND FRERES

DEMANDE D'ENREGISTREMENT EN VUE D'IMPLANTER ET D'EXPLOITER UN ENTREPÔT LOGISTIQUE – COMMUNE DE MARGNY-LES-COMPIÈGNE

Commune d'implantation des installations : **Margny-les-Compiègne**

Communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, situées dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet : **Baugy, Coudun, Lachelle et Venette**

Par arrêté préfectoral, la préfète de l'Oise a prescrit une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société RAND FRERES pour la rubrique n° **1510-2-b** au titre de l'activité soumise à enregistrement.

Le projet « RAND » de la société RAND FRERES porte sur la création d'un entrepôt composé de trois cellules dédiées au stockage de matières combustibles – 5 408 m², 5 407 m² et 6 005 m² – pour une surface globale d'environ 17 800 m².

Les produits susceptibles d'être stockés seront des bijoux (métaux, argent plaqué or, plastiques), des sacs (cuirs, simili cuirs), des accessoires (parapluies, chapeaux), des fournitures diverses et packagings (sac, papier kraft, mobilier [présentoir à bijoux]).

Des panneaux photovoltaïques seront implantés sur le toit des cellules de stockage.

La consultation du public aura lieu du mardi 29 novembre 2022 au vendredi 30 décembre 2022 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement sur le site internet des services de l'État dans l'Oise à l'adresse suivante :

<https://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Procedure-d-enregistrement-ou-d-autorisation-temporaire-consultation-du-public>

Il pourra formuler ses observations à la préfète de l'Oise :

- par lettre adressée à la direction départementale des territoires – service de l'eau, de l'environnement et de la forêt – bureau de l'environnement, 2 boulevard Amyot d'Inville, BP 20317, 60021 Beauvais cedex
- par voie électronique à l'adresse mail ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr, en précisant dans l'objet du courrier « enregistrement consultation du public – RAND FRERES, Margny-les-Compiègne ».

Ces observations devront être transmises avant la fin du délai de la consultation du public.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Margny-les-Compiègne, aux heures d'ouverture au public.

Toute information sur le dossier peut être demandée :

- à Monsieur François SIRE, Manager :

Groupe RAND : 8 rue Bellini à Paris (75016) – Tél. 01 48 87 71 20 – Mail : projetlog@rand.fr

- à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine 60000 BEAUVAIS.

La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement qui peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7, ou d'un arrêté préfectoral de refus.